

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 53 (1995)

**Heft:** 1: Technopôles

  

**Artikel:** Dynamiques métropolitaines et technopolitains : le clivage centre-périphérie revisité

**Autor:** Leresche, Jean-Philippe

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-140397>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES ET TECHNOPOLITAINES : LE CLIVAGE CENTRE - PÉRIPHÉRIE REVISITÉ

Dr. Jean-Philippe LERESCHE

*Institut de recherche sur l'environnement construit*

*Ecole polytechnique fédérale de Lausanne*

*Faculté des sciences sociales et politiques*

*de l'Université de Lausanne*

## 1. Introduction

Les évolutions récentes des sociétés occidentales se caractérisent notamment par une forte internationalisation et une profonde interpénétration des économies. Portés par la division internationale du travail, ces phénomènes généraux entraînent un redimensionnement des espaces et des activités (élargissement, concentration et spécialisation) et une compétition accrue entre eux. De telles évolutions économiques tendent à favoriser la constitution de grands centres urbains et métropolitains qui, ce faisant, participent à la mondialisation des échanges et des communications. Cet article s'intéresse à ces changements qu'il veut illustrer et comprendre à l'aide des dynamiques métropolitaines et technopolitaines observées en Suisse en général et dans le bassin lémanique en particulier.

Métropole et technopôle, deux notions qui sont de plus en plus associées dans les études sur le développement régional, notamment celles consacrées à la localisation des entreprises innovatrices dans le secteur des nouvelles technologies, mais aussi celles qui s'intéressent à la localisation des sièges sociaux en général. On ne comprend en effet pas le fonctionnement d'une métropole, ni celui d'un technopôle, sans une interrogation en profondeur sur les notions de centre de décision et sur leur impact dans le développement régional, c'est-à-dire sans s'interroger sur l'échelle centre-périphérie.

Formulées autrement, ces différentes préoccupations nous renvoient à une série de questions : Quels sont les liens entre le fait métropolitain et le fait technopolitain ? Quels sont les espaces de référence des technopôles ? Quelles peuvent être les conséquences spatiales de l'avènement des métropoles et des technopôles ? Comment s'articulent aujourd'hui centres et périphéries ?

## 2. Enjeux des dynamiques métropolitaines et technopolitaines

Notre réflexion sur les dynamiques technopolitaines s'inscrit dans une ligne de travaux consacrés à la métropole lémanique<sup>1</sup>. Après avoir repéré et analysé comportements, attitudes et valeurs de différents acteurs du bassin lémanique (habitants, entreprises et autorités locales), nous nous sommes intéressés à un aspect bien particulier du fonctionnement métropolitain : les ressources auxquelles recourent les acteurs technopolitains et leur horizon<sup>2</sup>.

Comment ces acteurs se situent-ils par rapport à l'espace lémanique ? Quelles ressources propres attribuent-ils à cette région et à quelles ressources extérieures se connectent-ils ? Autrement dit, dans cette région, comment s'articulent ressources internes et externes ? Quels usages les acteurs font-ils de ces ressources ? Et que nous révèlent ces usages des identités technopolitaines et métropolitaines ? En s'efforçant de répondre à ces questions, cet article nous permet de mieux comprendre les ramifications métropolitaines dans les technopôles et la dimension technopolitaine des métropoles.

Les technopôles se situent au croisement des problématiques de la métropolisation et de l'innovation technologique. Une position aussi privilégiée justifiait d'ailleurs que l'IREC s'y intéressât qui, des processus d'urbanisation<sup>3</sup> aux différentes formes prises par l'innovation technologique, sociale, culturelle et politique<sup>4</sup> a toujours cherché à comprendre les interactions ou les liens qui existent entre les diverses composantes des dynamiques sociale et spatiale.

Les technopôles cristallisent aujourd'hui des pratiques mais aussi un imaginaire fortement sollicités par un univers *high tech* et cosmopolite. A cet effet, les métropoles offrent un cadre et une dynamique en regroupant notamment des infrastructures de transport et de communication qui permettent la mobilité et les échanges nécessaires entre autres au processus innovateur.

Les technopôles apparaissent précisément à la fois comme des acteurs du développement technologique et donc du développement économique, mais aussi, conséquem-

---

<sup>1</sup> Pour une synthèse de ces travaux, cf. Leresche J.-Ph., Joye D., Bassand M., « La métropole lémanique dans tous ses états », *Revue économique et sociale*, No 1, mars 1993. Et pour un approfondissement cf. Leresche J.-Ph., Joye D., Bassand M., (eds), *Métropolisations: Interdépendances mondiales et implications lémaniques*, Genève, Georg, 1995.

<sup>2</sup> Pour le développement de ces analyses, cf. Jaccoud C., Leresche J.-Ph., *Métropolisation et développement régional, Technopôle et spin-off dans la métropole lémanique*, Lausanne, IREC-EPFL, Rapport de recherche No 116, automne 1993.

<sup>3</sup> Bassand M., Joye D., Schuler M., *Les enjeux de l'urbanisation : Agglomerationsprobleme in der Schweiz*, Berne, P. Lang, 1988.

<sup>4</sup> Cf. par exemple Bassand M., Hainard F., Pedrazzini Y. et al., *Innovation et changement social*, Lausanne, PPR, 1986. Et aussi Leresche J.-Ph., *Métropole lémanique : l'EPFL et l'innovation technologique*, Lausanne, IREC-EPFL, Rapport de recherche No 96, mai 1992.

ment, du développement urbain. On ne rencontre pas d'innovations technologiques qui n'aient eu des conséquences non seulement économiques et sociales, mais aussi spatiales et politiques<sup>1</sup>. Et inversement, il faudrait également préciser que tous les territoires n'offrent pas des conditions semblables aux entreprises et à la réussite du processus innovateur. Dans ce sens, la question des inégalités territoriales se trouve au coeur de celle de l'innovation<sup>2</sup>.

L'information représente à cet égard une des ressources les moins bien partagées par les différents territoires. Elle se trouve en effet concentrée dans quelques lieux hautement centraux qui disposent des infrastructures et des équipements performants pour capter et diffuser cette information. Fortement tributaires de cette information, les technopôles requièrent une proximité ou une insertion urbaine ou métropolitaine. Ils ne sauraient être ces « cathédrales dans le désert » dont parle J.-P. Gilly<sup>3</sup>.

Disant cela, on comprend qu'un modèle technopolitain unique, exportable partout et en tout temps, constitue une chimère particulièrement pernicieuse. Il rencontrerait les mêmes aléas que les modèles de société (modèle chinois, modèle yougoslave, modèle suédois, etc.) proposés autrefois à l'exportation dans le monde entier. Une fois que l'on a mis l'accent sur la spécificité des territoires, une démarche qui sortirait une entreprise technopolitaine de son environnement serait irrémédiablement vouée à l'échec. Comme d'autres structures, les technopôles dépendent de leur environnement social, culturel, politique, économique et historique autant qu'elles le façonnent.

Dans le cas que nous avons étudié, les promoteurs et les animateurs du parc technologique d'Yverdon-les-Bains, dit Y-Parc, assument par exemple cette singularité et cette absence d'un modèle fondateur. Des voyages d'étude ont certes eu lieu qui ont conduit les initiateurs du parc en Allemagne, en Grande-Bretagne, en France ou à Taiwan. Mais aucun des parcs visités n'a directement inspiré l'expérience yverdonnoise. De plus, si un tel modèle avait existé, il aurait immanquablement évolué par le jeu des acteurs qui, plongés dans un environnement singulier, en auraient modifié les contours. On ne crée pas des technopôles *ex nihilo*<sup>4</sup>, c'est-à-dire sans un terreau local.

De ce point de vue, on peut donc dire que plusieurs types d'insertion urbaine ou métropolitaine existent pour les technopôles. Pour saisir le caractère singulier et nou-

---

<sup>1</sup> Là-dessus, cf. par exemple Benko G.-B., « La dynamique spatiale de l'économie contemporaine : une introduction », in Benko G.-B., *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Paris, Ed. de l'Espace européen, 1990. Cf. aussi Bergeron G., *Technologie et territoire*, Chicoutimi, Université du Québec, 1990.

<sup>2</sup> Sur le cas suisse, cf. Cunha A., « L'avenir de la Suisse urbaine: changement technologique, métropoles informationnelles et développement territorial », *Geographica Helvetica*, No 2, 1994.

<sup>3</sup> Gilly J.-P., « Technopôles et développement régional : des cathédrales dans le désert ? », *Pour*, No 118, 1988.

<sup>4</sup> M. Grossetti a notamment montré la difficulté de la création « de toutes pièces » de pôles de formation supérieure. Grossetti M., « Enseignement supérieur et technopôles », *Revue française de sociologie*, XXXI, 1990.

veau de chaque phénomène technopolitain, analysé comme une forme socio-spatiale ou socio-urbaine particulière, il faut à chaque fois reconstituer sa genèse et examiner le contexte dans lequel le projet est né et s'est développé. Les enseignements susceptibles de se dégager d'une telle démarche ne préjugent ainsi pas des résultats d'autres expériences.

Autrement dit, on peut parler d'un phénomène technopolitain qui se manifeste d'une façon générale dans les pays occidentaux mais sous des formes et selon des modalités distinctes. Une démarche comparative bien comprise impliquerait de prendre en compte les éléments de ressemblance et ceux présentant une différence entre les diverses expériences. Pour y parvenir, des monographies sont d'abord nécessaires qui, ensuite, ouvriraient la voie à une approche comparative.

En revenant aux liens qui unissent technopôles et métropoles, on s'aperçoit qu'ils passent par des horizons et des logiques d'acteurs comparables. Les acteurs technopolitains apparaissent bel et bien comme des acteurs métropolitains types, c'est-à-dire qu'ils sont connectés à la fois à des réseaux locaux et à des réseaux internationaux. Ces liens, on les retrouve également dans une logique d'interface. A l'instar des métropoles, les technopôles constituent en effet une interface, ou un super terminal, entre l'économie locale et l'économie mondiale. Comme le dit J.-Y. Faberon, les technopôles sont les « lieux d'adaptation » du développement local à l'économie mondiale<sup>1</sup>.

Il s'agit aussi d'une interface entre différents milieux technologiques, financiers, économiques, politiques et de formation. On retrouve ici la question des échelles de fonctionnement et celle de la mixité/diversité qui renvoient ensemble à des éléments de définition de ces deux notions de métropole et de technopôle. Mixité des acteurs et des secteurs dans les technopôles, diversité des groupes sociaux et des espaces dans les métropoles. Dans les deux cas, les logiques à l'oeuvre subvertissent les espaces traditionnels (zoning) dont ils postulent la requalification en termes de critères et d'usages. On constate ainsi que les technopôles ne répondent plus aux contraintes spatiales traditionnelles dans le sens où ils écrasent les distances entre secteurs, entre recherche fondamentale et appliquée, entre science et technologie et, enfin, entre valeurs centrales et locales.

Une telle position d'interface nous interroge doublement sur les rapports entre métropole et technopôle. D'abord, peut-on considérer que les technopôles se présentent comme un condensé ou une maquette de métropoles ? Et ensuite, dans une logique innovatrice, où réside « le milieu incubateur », dans les métropoles ou dans les techno-

---

<sup>1</sup> Faberon J.-Y., « Technopoles et développement », *Revue française de science politique*, No 1, 1990.

pôles<sup>1</sup> ? Ces deux questions renvoient en fait à une seule réponse, fût-elle à double détente.

On ne peut assurément pas rendre équivalent une métropole et un technopôle. Les échelles, les logiques de fonctionnement, les structures sont à l'évidence différentes. Reste qu'on ne peut pas non plus opposer ces deux notions. Plutôt qu'une maquette ou une anti-métropole, on doit voir dans les technopôles une sorte d'excroissance, d'ectoplasme ou de prolongement métropolitain en termes d'équipements, d'acteurs et d'images. Mention doit encore être faite des interactions qui existent entre métropole et technopôle. Les villes et les métropoles se développent aussi par la présence de technopôles et, en même temps, on a vu que les technopôles sont fortement tributaires de leur insertion urbaine ou métropolitaine<sup>2</sup>.

Au niveau du discours technopolitain, on retrouve aussi certaines caractéristiques du discours métropolitain qui repose sur une dialectique assez sophistiquée entre images et réalité. On ne peut ainsi ignorer que, dans un processus de construction d'images emblématiques, certaines villes - la plus connue étant Montpellier<sup>3</sup> - ont complètement fondu ou identifié discours technopolitain et métropolitain. La démarche n'est pas sans risque ni bien sûr sans ambiguïté, car tellement réductrice en termes d'images. Mais elle provoque un « effet vitrine » qui peut être jugé attractif par certaines couches de la population et pour l'implantation de certaines activités. L'intérêt serait toutefois grand de s'interroger sur le rôle symbolique que joue un tel discours en période de crise économique et sociale.

Les technopôles ne s'apparentent cependant pas qu'à un discours, ils correspondent aussi à des réalisations. Il est à cet égard intéressant de relever que ces réalisations, notamment au plan architectural, prolongent ou incarnent parfaitement un discours désincarné. Une architecture souvent futuriste symbolise ou entretient la déconnexion de l'univers technopolitain avec la réalité du travail et de l'entreprise telle que la plupart des salariés des pays occidentaux la vivent ou l'appréhendent. Germinal semble bien loin. Tout se passe comme si on voulait occulter l'apparence ou le souvenir salissant de l'industrie. Vu sous cet angle, le projet technopolitain est porteur d'un univers aseptisé, « clean », irréel ou en apesanteur. D'une certaine manière, cette architecture vise à une amnésie généralisée. Comme les miroirs, les parois vitrées de ces nouveaux Temples

---

<sup>1</sup> Sur cette interrogation, cf. Berger M., Rhein C., *L'Île de France et la recherche urbaine*, Paris, Strates-CNRS, Université de Paris I, juin 1992.

<sup>2</sup> Le lien est évidemment plus fort entre métropole et technopole qu'entre métropole et technopôle. Dans l'idée de technopole, on trouve celle de ville (polis). Pour J. Lévy, les technopoles « représentent une hésitation entre urbanisation de l'industrie (...) et industrialisation de la ville » in Lévy J., « Paris métropolitains. Réseaux et territoires de l'espace parisien » in Leresche J.-Ph., Joye D., Bassand M., op. cit.

<sup>3</sup> Cf. le slogan bien connu, de Montpellier la Surdouée. Sur cette construction techno-métropolitaine, cf. Brunet R. et al., *Montpellier Europole*, Montpellier, GIP-Reclus, 1988.

n'ont pas de mémoire, elles reflètent l'instant immaculé. Cette analyse est à mettre en relation avec l'idée développée plus haut d'extra- et/ou de para-territorialité des technopôles. En d'autres termes, les technopôles, notamment par leur nouveauté, n'ont pas vraiment de mémoire spatiale et sont connectés à des espaces lointains et eux aussi déterritorialisés<sup>1</sup>.

Par rapport à la question de l'insertion urbaine ou métropolitaine des technopôles, ce qui frappe en Suisse et dans la région lémanique, c'est, d'une part, l'absence d'une culture urbaine et métropolitaine, non seulement chez les habitants, mais aussi et surtout chez les décideurs politiques, économiques et financiers. D'autre part, c'est l'absence d'une culture technopolitaine. Ces deux constats peuvent être enfin reliés par un troisième, à savoir que l'urbain en Suisse n'a pas produit une réflexion ou une culture technopolitaine<sup>2</sup>. A l'arrivée, cela fait plusieurs handicaps à surmonter pour toute expérience helvétique de parcs technologiques ou scientifiques.

Nul besoin de s'attarder sur le premier constat de déficit de culture urbaine en Suisse. Même si, aujourd'hui, après le recensement de la population de 1990, environ 70 % de la population réside en milieu urbain, on peut signaler que, dans ce pays, il n'existe pas une politique de la ville à proprement parler. Plus encore, on ne trouve pas la reconnaissance disons politique et institutionnelle de problèmes spécifiquement urbains<sup>3</sup>. Les mythes fondateurs d'une Suisse rurale et paisible et la structure fédéraliste du pays expliquent vraisemblablement en partie cette négation du fait urbain.

Plus intéressante est la perception du phénomène technopolitain par les élites de toutes sortes qui gravitent autour des projets technopolitains. Non seulement il ne s'agit pas d'élites urbaines stricto sensu, mais elles ne sont pas nouvelles non plus. Par contre, ces élites sont confrontées à un objet urbain nouveau, qu'elles doivent gérer avec des méthodes et des réseaux anciens. Dans le cas d'Y-Parc par exemple, l'approche ancienne par des réseaux notabiliaires traditionnels a prévalu, aux dépens d'un renouvellement de la démarche socio-politique et sans favoriser l'apparition d'élites nouvelles, comme cela a pu se produire dans des collectivités étrangères.

L'absence d'une culture technopolitaine s'est aussi vérifiée dans l'échec de la réalisation d'une série de projets de parcs d'activités en Suisse romande. Cette absence et ces

---

<sup>1</sup> Selon L. Rouban, « le technopôle est la manifestation géographique et temporelle d'un ordre qui échappe à la localisation (...). Le technopôle incarne d'une certaine façon le nouveau visage du pouvoir: celui du plus lointain ». Rouban L., « Les politiques technologiques entre centre et périphérie: l'expérience des technopôles », *Revue internationale de science politique*, No 1, janvier 1994.

<sup>2</sup> Consacré aux technopôles, un dossier du *Journal de Genève* du 20 octobre 1994 intitulé « Les parcs suisses se hâtent lentement » est à cet égard parfaitement révélateur.

<sup>3</sup> Pour remédier à ce problème, cf. les propositions émanant de différents milieux lausannois de créer au niveau fédéral un Secrétariat d'Etat à la Ville, voire aussi une Chambre des Villes. Là-dessus, voir par exemple Jaggi Y., « Les problèmes des villes », *Die Stadt-Les villes*, No 2, 1994.

échecs frappent d'autant plus qu'ils contrastent avec la formidable efflorescence de projets et de réalisations technopolitains dans les pays voisins<sup>1</sup> et, en particulier, aux portes de Genève<sup>2</sup>. De ce point de vue, on observe un véritable « effet de coupure » de la frontière. Effet bien compréhensible si l'on considère qu'une telle culture technopolitaine repose sur un regard porté sur la technologie et l'innovation dans leurs rapports avec la sphère de la production, celle de la science, mais aussi avec les sphères financière et politique. Or, ce regard est cadré par un système de normes et des représentations propres à des espaces étatiques.

En tout état de cause, de Sion à Genève<sup>3</sup>, plusieurs projets ont été élaborés mais ils n'ont pas abouti. On peut s'interroger sur ces échecs qui sont peut-être dus à des circonstances locales, mais ceux qui ont abouti ont par ailleurs connu suffisamment d'aléas, de vicissitudes et de tensions dynamiques dans leur réalisation pour justifier un examen attentif susceptible d'intéresser tout projet technopolitain en cours ou à venir. Ces diverses expériences posent aussi la question du nombre adéquat de technopôles pour un espace comme la Suisse romande ou pour la Suisse entière. Certains n'affirment-ils pas que la Suisse s'apparente à une gigantesque technopole en réseau ?

En conclusion, on est donc frappé à quel point le discours technopolitain apparaît peu ancré dans la réalité sociale et urbaine de ce pays. Peu ou pas diffusé dans les milieux des décideurs économiques, financiers et politiques, il semble réservé à un petit cercle de *happy few* frottés à la vulgate *high tech*, nouveau code « branché » ou « soft idéologie » à la mode. Cette faible imprégnation des discours métropolitain et technopolitain, que vérifient d'autres enquêtes de l'IREC consacrées à différentes élites locales du bassin lémanique<sup>4</sup>, contraste avec leur forte pénétration dans différents milieux politiques, économiques et financiers en France notamment.

### 3. Localisation des centres de décision et inégalités territoriales

La question des technopôles sous l'angle de leur localisation soulève celle du renforcement des espaces urbains et métropolitains. Une fois observée cette insertion ou cette connexion urbaine des technopôles, l'interrogation peut porter sur les conséquences spatiales d'une telle concentration d'activités et de ressources en milieu urbain. Qu'en est-il notamment des zones non-urbaines ou non-métropolitaines ? Autrement dit,

---

<sup>1</sup> Certaines J. (de), « Fièvre technopolitaine et développement local », *Futuribles*, No 129-130, février-mars 1989.

<sup>2</sup> Cf. notamment *Ingénieurs et architectes suisses*, No 10, 3 mai 1989.

<sup>3</sup> Cf. à Genève par exemple le projet de création d'un parc scientifique et de technologie avancée, in Rapport du Conseil d'Etat sur l'économie genevoise 1989, Secrétariat du Grand Conseil, 31 mai 1989, Annexe 5.

<sup>4</sup> Là-dessus, cf. Galland B., Leresche J.-Ph., Dentan A., Bassand M., *Identités urbaines, Genève-Lausanne: duo ou duel ?*, Genève, Georg, 1993.

la constitution de technopôles s'inscrit-elle dans une perspective de développement régional ou s'agit-il d'un phénomène aux effets strictement urbains ou métropolitains ? Est-on dans une logique de désertification des arrière-pays ou dans une logique de redéploiement régional de la croissance ? Dit encore autrement, les technopôles agissent-ils comme des facteurs d'unification ou d'éclatement des territoires ? Ces questions figurent parmi les grands classiques de la problématique technopolitaine. Qu'elles soient toujours posées suppose qu'elles n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes.

Les conséquences spatiales des technopôles ne sont pas douteuses. Le problème est de savoir à quelle échelle et dans quelle mesure elles influencent les relations centre-périphérie ? L'avènement des technopôles se situe, on l'a vu, dans un contexte de forte compétition entre les espaces pour attirer hommes et activités<sup>1</sup>. Les nouveaux espaces qui résultent de cette compétition sont susceptibles de définir des centralités nouvelles. La question est bel et bien de savoir à qui profitent ces centralités nouvelles : aux espaces métropolitains *stricto sensu* ou aux espaces régionaux ? Les réponses varient vraisemblablement selon les cas. Ceux examinés avec une attention particulière par des spécialistes de l'analyse spatiale (Montpellier et Toulouse) suggèrent que le tissu économique régional a fort peu profité de la création de parcs d'activités dans le principal centre urbain de la région. La métropole semble en avoir bénéficié au premier chef. A tel point que certains ont pu parler de Montpellier et le désert languedocien ou de Toulouse et le désert midi-pyrénéen<sup>2</sup>.

Les différentes échelles sur lesquelles se joue la dynamique technopolitaine impliquent en effet que les retombées ne peuvent pas être immédiatement, uniquement ou directement régionales. Dans le même temps, chaque région dispose d'une structure socio-économique, d'un système politique et d'un réseau urbain différents qui ne favorisent pas le même type de développement régional. Des cas mentionnés plus haut, on ne peut donc inférer des conclusions générales. Tant la région Languedoc-Roussillon que celle de Midi-Pyrénée présentent d'ailleurs des caractéristiques suffisamment particulières au plan notamment économique et urbain pour ne pas faire exemple.

Quoi qu'il en soit, les technopôles posent la question des polarisations urbaines et de leur relation avec l'environnement régional immédiat. Pour évaluer leur impact régional, il faudrait s'intéresser tout autant aux ressources auxquelles les technopôles recourent à proximité (emploi, sous-traitance, etc.) qu'à celles qui se situent à plus longue distance. On évoque en effet plus souvent un tropisme technopolitain vers l'international que l'insertion locale des technopôles. Or, on l'a vu, les technopôles comme

---

<sup>1</sup> Sur cette compétition entre les espaces, cf. notamment Brunet R., *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, GIP-Reclus, 1990.

<sup>2</sup> Cf. Burgel G., « Lettre de Perse, Comment peut-on être intercommunal ? », *Pouvoirs locaux*, No 16, avril 1993. Et aussi Jalabert G., Thouzellier C. (éds.), *Villes et technopoles*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990.

les métropoles jouent sur l'ensemble de l'échelle spatiale, du local à l'international. Même si les retombées régionales en terme de croissance ou d'emplois apparaissent suffisamment modestes en quantité, d'un point de vue qualitatif (internationalité et niveau symbolique), il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un tel équipement.

Jusque là, tant les promoteurs que les détracteurs des projets technopolitains ont soit surestimé, soit sous-estimé l'impact régional des technopôles. Poser la question en termes uniquement matériels biaise toutefois partiellement le problème. Les projets ayant bénéficié des soutiens financiers les plus massifs ont bien sûr donné des résultats au niveau régional. Mais est-ce bien significatif ? Quelle entreprise à ce point-là soutenue ne créerait pas d'emplois par exemple ? C'est pourquoi il faut considérer que l'enjeu principal d'un technopôle peut se trouver ailleurs. Il peut résider à la fois dans la dimension symbolique déjà énoncée, dans la redéfinition des relations entre les différentes sphères (production, scientifique, politique, financière) et, finalement, dans un projet de réorganisation générale du travail.

Dans ce sens, on peut concevoir les technopôles comme des leviers d'imaginaire autant que comme des leviers économiques. Le cas d'Y-Parc ne déroge pas à la règle, dont l'effet de catalyseur n'est vraisemblablement pas celui attendu dans la région du Nord-ouest-vaudois. Mais, encore une fois, il ne faut pas attendre de miracles des technopôles. On ne saurait demander à un tel équipement plus qu'il ne peut donner. Par contre, aux élections cantonales de 1990, les candidats de l'Entente ont bien saisi cet enjeu symbolique qui ont posé pour leur affiche électorale devant le bâtiment d'Y-Parc, incarnation d'un renouveau économique et d'un futur radieux pour le canton de Vaud et aussi, si possible, pour les candidats en question.

L'autre problème spatial soulevé par les technopôles concerne le risque bien réel de dualisation et de ségrégation spatiale. Ne favorisent-ils pas l'avènement de deux types d'espaces : d'un côté, les zones d'excellence et, de l'autre, les zones d'indigence ou de pauvreté ? Sur cette question qui rejoint la précédente relative aux effets d'entraînement ou non des centres urbains et de leurs équipements, on retrouve aussi ici des querelles d'école. Est-ce que, comme J.-P. Gilly le suggère, le phénomène technopolitain est de nature à accroître les disparités intra-régionales ou, à terme, est-il susceptible de les réduire ?

Les tenants de la première hypothèse considèrent la concentration de nombreuses ressources dans un seul lieu comme un facteur d'accroissement des disparités intra-régionales. Un technopôle représente en effet un concentré de savoir-faire, de compétences et de ressources multiples qui ne peuvent pas être démultipliés à l'infini sur un même territoire. Dans ce cas, le technopôle est vu davantage comme un instrument de transfert ou de diffusion de technologies et non pas comme un facteur de diffusion de la croissance. D'une manière générale, ne voit-on pas que les entreprises dites *high tech* bénéficient d'un soutien consistant des pouvoirs publics qui peut se faire aux dépens des

entreprises aux technologies plus traditionnelles parfois situées en zones périphériques ou semi-périphériques ?

A un autre niveau se manifeste également le fait que l'arrivée sur un territoire urbain d'une population à profession fortement qualifiée et à revenus élevés est de nature à provoquer un boom sur l'immobilier. Ce boom comporte le risque d'un rejet des populations défavorisées dans des quartiers périphériques. Aux disparités intra-régionales observées plus haut s'ajouterait en milieu urbain une ségrégation accentuée.

Mais, selon d'autres, le processus d'exclusion ne serait pas seulement territorial, il posséderait également un ressort symbolique. De plus en plus, ce qui relève d'un horizon localiste ou d'une non-qualification professionnelle est stigmatisé et voué aux gémonies d'un passé révolu. En cela, l'imaginaire technopolitain est producteur d'exclusion. Ce qui n'apparaît pas « branché », « high tech », « clean » risque l'exclusion bien sûr technologique, mais aussi économique et sociale. Dans ce sens, on est confronté à une sorte de mise à distance sociale dont les effets stigmatisants semblent tout aussi forts que les processus traditionnels de ségrégation. Mais, il est vrai qu'à l'heure actuelle en Suisse, il apparaît encore difficile de mesurer le effets réels d'un tel imaginaire sur les couches non-métropolitaines.

De l'autre côté, on a une approche différente des effets spatiaux des technopôles qui met l'accent non pas sur les exclusions mais sur l'idée de développement endogène auquel participent les équipements technopolitains. Dans cette optique, les technopôles sont considérés comme des centres de décision à part entière. Ils sont supposés conférer à la région une plus grande autonomie puisque ces centres de décision ne se trouvent pas à l'extérieur, mais à l'intérieur de la région. En outre, un technopôle renvoie à un projet capable de mobiliser des acteurs locaux et régionaux issus de différents secteurs. Un tel projet relèverait donc d'un développement local bien compris, c'est-à-dire impulsé et voulu en bas, dans un effort d'autonomie et de développement localisé durable.

Entre ces deux hypothèses ou approches, il faut insister sur une déconnexion de plus en plus forte entre les grands centres urbains et leur arrière-pays. Diverses recherches européennes ont en effet révélé une tendance des grands centres urbains ou des métropoles à se connecter entre eux, à privilégier des échanges entre eux plutôt qu'avec les espaces régionaux qui les environnent. Comme le dit la sociologue N. May, dans l'affirmation métropolitaine, la connectivité tend à remplacer la proximité. Autrement dit, la structuration du territoire passe « d'un espace de place à un espace de flux »<sup>1</sup> qui sous-tend une reformulation des liens traditionnels entre les centres et les périphéries. Un tel fonctionnement réticulaire est bien sûr de nature à accentuer les inégalités territoriales. Il permet en tout cas aux centres de fonctionner sans les périphéries.

---

<sup>1</sup> May N., « L'aménagement du territoire et le système national urbain: de l'armature urbaine aux réseaux de villes », *Revue d'économie régionale et urbaine*, No 5, 1993.

Les technopôles pourraient favoriser un dépassement dialectique de ces deux approches, dès lors que leur apparition serait associée à une volonté politique de modifier les relations centre-périphérie ou, tout du moins, d'assurer la cohésion et la redistribution entre différentes zones à travers un projet de développement régional durable. Mais, en l'absence d'une telle volonté d'un développement régional équilibré ou si celle-ci fait appel essentiellement à des ressources symboliques, alors les tropismes technopolitains (internationalité, déterritorialisation, etc.) ainsi que les logiques économiques pures risquent de prévaloir et d'accentuer les inégalités territoriales.

A partir de ces différents éléments, on peut ainsi dire avec J.-Y. Faberon que les technopôles ne sont pas à proprement parler la cause du développement inégal des territoires, mais il apparaît indéniable qu'elles accompagnent les tendances lourdes de différenciation des territoires qui actualisent l'échelle centre-périphérie. Les technopôles participent ainsi davantage du processus d'éclatement des territoires que de celui d'unification que l'on observe à d'autres niveaux.

#### 4. Conclusions

En définitive, métropoles et technopôles représentent deux dynamiques étroitement imbriquées, fortement interdépendantes et à l'origine d'une nouvelle dynamique territoriale. Le bassin lémanique est un terrain propice à l'observation de ces nouvelles dynamiques fondées sur la concentration et la spécialisation. La structure de la région lémanique mêle en effet plusieurs collectivités locales et cantonales avec des tissus économiques et industriels bien différents et des traditions d'enseignement et de recherche toutes aussi distinctes. Dans ce contexte, on aperçoit plusieurs grandes infrastructures technologiques. L'EPFL et le CERN symbolisent à cet égard deux pôles lausannois et genevois très forts. Pour sa part, Yverdon-les-Bains, avec Y-Parc et aussi son école d'ingénieurs, sa proximité à la fois avec Lausanne et l'EPFL et avec Neuchâtel et le CSEM, s'insère dans un véritable « maillage technologique » régional<sup>1</sup>. Sous cet angle, Yverdon-les-Bains se trouve donc pleinement rattaché au fonctionnement de la métropole lémanique<sup>2</sup>.

L'hypothèse peut ainsi être faite que, dans une période où des déséconomies urbaines se font toujours plus prégnantes pour les entreprises mais aussi pour différentes couches de la population, dans des zones urbaines toujours plus denses et congestionnées, un modèle techno-métropolitain polycentrique peut se révéler particulièrement performant. Dans le processus innovateur, l'accès à l'information, via les infrastructures

---

<sup>1</sup> Sur cette notion de « maillage technologique », cf. Maillat D., Perrin J.-C. (éds.), *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Neuchâtel, EDES, 1992.

<sup>2</sup> Insertion yverdonnoise que d'autres recherches de l'IREC avaient déjà en partie montrée. Cf. Cunha A., Csillaghy J., *La métropole absente ?*, Lausanne, IREC-DA-EPFL, Rapport de recherche No 107, décembre 1992.

de communication et les divers équipements urbains centraux semble en effet devoir être plus aisé dans une configuration multipolaire. En outre, et d'une manière générale, un modèle polycentrique offre une gamme plus diversifiée de services, compte tenu de la spécialisation des différents pôles centraux.

Au demeurant, d'autres centres technologiques privés et publics que ceux déjà mentionnés existent dans cette région qui renvoient finalement à l'image d'un polycentrisme technologique. Du concept de technopôle on passe alors à celui de technopole. En conclusion, on peut ainsi se demander si le bassin lémanique ne fonctionne pas avant tout comme une techno-métropole polycentrique et réticulaire ? Seule une étude qui s'attacherait à l'ensemble des relations, d'une part, entre les différents et multiples centres technologiques de cette région et, d'autre part, entre les divers secteurs et acteurs concernés par le principe technopolitain pourrait vérifier une telle hypothèse.

Mais, en l'état actuel des connaissances, il apparaît que les mutations à l'oeuvre ont des implications fortes sur la structuration des territoires (dualisation, périphérisation, exclusion, etc.) et donc du pouvoir. Ces changements ont déjà un coût social, politique et économique élevé qui devra être géré. Il n'est toutefois pas sûr qu'actuellement les instruments adéquats à une telle gestion existent en Suisse. L'heure n'est-elle donc pas venue de réfléchir à une politique régionale globale capable d'intégrer les redéfinitions en cours entre centres et périphéries et de couvrir l'ensemble des espaces helvétiques?